REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 09H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Etaient présents : Philippe BRUGERE — Jacqueline CORNELISSEN — Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE
Avait donné procuration : Christophe PETIT à Jacqueline CORNELISSEN
Excusé : Christian BOUZON
Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : PROGRAMME ANNUEL DES COUPES DE BOIS 2025

2024-02-01

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide **à l'unanimité** :

- **d'accepter les propositions de l'ONF mentionnées ci-dessous :**

Pour les coupes réglées

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe : **vente** ou **délivrance**	Type de dévolution : **Vente en bloc et sur pied Vente sur pied à la mesure (UP) Vente en bois façonnés**
GSF du Mont Bessou	6 A	3.56	IRR	VENTE	Vente en bois façonnés
GSF du Mont Bessou	6B	1.23	AMEL	VENTE	Vente en bois façonnés

- **demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes retenues ;**

- **autorise Monsieur Philippe BRUGERE, Président(e), à signer tout document afférent.**

REÇU LE
22 NOV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Pour extrait conforme,
Meymac, le 14 novembre 2024
Le Président

Philippe BRUGERE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU
Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 09H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Etaient présents : Philippe BRUGERE — Jacqueline CORNELISSEN — Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE
Avait donné procuration : Christophe PETIT à Jacqueline CORNELISSEN
Excusé : Christian BOUZON
Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : Vente de lots de bois façonnés

2024-02-02

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré décide **à l'unanimité** :

- **d'accepter que les lots de bois façonnés listés ci-dessous soient intégrés dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier dans le cadre de contrats d'approvisionnement :**

Nom de la forêt	N° de parcelle forestière	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Type de convention : **ATDO** (assistance technique à donneur d'ordre) ou **VEG** (ventes et exploitations groupées)
GSF du Mont Bessou	6 A	3.56	IRR	VEG
GSF du Mont Bessou	6B	1.23	AMEL	VEG

- **de confier l'exploitation des lots de bois façonnés à un entrepreneur de travaux forestier sous l'encadrement de l'Office national des forêts ;**
- **pour les coupes prévues en assistance technique à donneur d'ordre « ATDO », d'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement de l'exploitation des bois (et de transport le cas échéant) ;**
- **pour les coupes prévues en ventes et exploitations groupées « VEG », de désigner l'ONF comme mandataire légal pour le compte de la commune selon les modalités de mise en marché des lots groupés : l'Office sera en charge de négocier, conclure et recouvrer les sommes dues. Le prix de vente sera en totalité encaissé par l'agent comptable secondaire de l'ONF qui reversera au propriétaire la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrés. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement ;**
- **autorise Monsieur Philippe BRIGERE, Président, à signer tout document afférent.**

REÇU LE
22 NOV. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Pour extrait conforme,
Meymac, le 14 novembre 2024
Le Président

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Philippe BRUGERE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à 09H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Etaient présents : Philippe BRUGERE — Jacqueline CORNELISSEN — Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE
Avait donné procuration : Christophe PETIT à Jacqueline CORNELISSEN
Excusé : Christian BOUZON
Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : Décision modificative n°1

2024-02-03

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'adopter la décision modificative n° 1:

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6284 : Redevance pour services rendus	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	41 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**41 950,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 950,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**41 950,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	41 950,00 €	0,00 €	41 950,00 €
Total Général		41 950,00 €		41 950,00 €

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

Pour extrait conforme,
Meymac, le 14 novembre 2024
Le Président

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Philippe BRUGERE

REÇU LE

22 NOV. 2024

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)